

<https://47.snuipp.fr/Evaluations-2024-decryptage>



Évaluations 2024 : décryptage

- École - Évaluations -

Date de mise en ligne : dimanche 1er décembre 2024

Dernière mise à jour : 1er décembre 2024

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le ministère avait annoncé, dans son communiqué de presse du 31 octobre 2024, « une hausse significative du niveau des acquis des élèves », mais il n'en est rien.

La DEPP [1] indique au contraire une forte stabilité. Non seulement le niveau d'acquisition n'est pas significativement plus élevé mais les inégalités de réussite entre les élèves perdurent dans la grande majorité des compétences évaluées et ce à tous les niveaux.

Ce qui va à l'inverse de l'annonce ministérielle sur l'efficacité des politiques éducatives dont les dédoublements, les plans français et mathématiques, ...

Les ministères successifs s'entêtent et se fourvoient.

Sommaire

- [Documents de référence](#)
- [Le Contenu](#)
- [Les Résultats](#)
 - [CP et CE1 :](#)
 - [CE2 :](#)
 - [CM1 :](#)
 - [CM2 :](#)
- [Questionnaire à destination des \(...\)](#)
- [Quelles sont les évaluations utiles \(...\)](#)

<!--insérer_sommaire-->

Documents de référence

Les « repères » de la DEPP :

- Évaluations 2024, Repères CP Premiers résultats
<https://www.education.gouv.fr/media...>
- Évaluations 2024, Repères CE1 Premiers résultats
<https://www.education.gouv.fr/media...>
- Évaluations 2024, Repères CE2 Premiers résultats
<https://www.education.gouv.fr/media...>
- Évaluations 2024, Repères CM1 Premiers résultats
<https://www.education.gouv.fr/media...>
- Évaluations 2024, Repères CM2 Premiers résultats
<https://www.education.gouv.fr/media...>

Le Contenu

Concepteur-trices (identiques à chaque document) : les exercices sont conçus par des équipes de terrain composées d'IEN, de conseiller-ères pédagogiques, de professeurs des écoles maîtres-formateur-trices, de professeur-es des écoles et de directeur-trices d'écoles.

Ces équipes sont coordonnées par la DEPP sous l'égide du CSEN [2], de la DGESCO [3] et de l'IGÉSR [4].

La FSU-SNUIPP dénonce toujours l'absence de didacticien-nes, de chercheur-euses hors du CSEN. Pour mémoire : tous les membres du CSEN sont réunis par la même épistémologie – les essais contrôlés randomisés, l'éducation « fondée sur les données probantes » - ce qui écarte la sociologie des apprentissages, et toutes les recherches en sciences de l'éducation qui n'entrent pas dans cette épistémologie (études qualitatives).

Les Résultats

CP et CE1 :

En CP, la DEPP indique qu'entre 2019 et 2024 les résultats en français et en mathématiques des élèves sont comparables.

En CE1, la DEPP indique que les résultats en français sont stables sauf pour une compétence « lire des mots à voix haute » qui progresse de 3,4 points quand les compétences « écrire des mots dictés » et « comprendre un texte lu seul » baissent respectivement de 3,2 points et de 1,2 points. Les compétences en mathématiques progressent en 5 ans de 1,2 points à 3, 4 points.

Pour la FSU-SNUipp, il n'y a pas de hausse significative, contrairement à ce qu'écrit le ministère dans son communiqué de presse, il n'y a qu'une hausse relative en mathématiques en CE1.

La politique éducative conduite ne produit donc pas d'effet, ni en termes "d'élévation de niveau", ni en termes de réduction des inégalités scolaires.

- **Résultats selon le sexe** : là encore pas d'évolution par rapport aux constats antérieurs. En français, les filles sont majoritairement plus performantes que les garçons du CP au CM2. En mathématiques, elles ont des performances comparables à celles des garçons en CP alors qu'à partir du CE1 ce sont les garçons qui sont les plus performants. On arrive ainsi jusqu'à 19,1 points d'écart en faveur des garçons en CM2 sur la compétence « mémoriser des procédures ».
- **Résultats selon le secteur d'enseignement** : (Public hors REP, Public REP, Public REP+, Privé) :
Dans le secteur privé, les résultats des élèves sont majoritairement plus élevés que dans le public. Aucune analyse de ces résultats n'est faite par la DEPP.
Dans le secteur public, les écarts de réussite entre les élèves scolarisé-es en EP et Hors EP sont stables en français et en mathématiques depuis 2019.
- **Quelques détails notables** :
 - **Pour le CP**, les écarts de réussite pour les compétences de compréhension (français) sont très importants entre les élèves de l'EP et les autres (32 points d'écart pour les élèves de REP+ et 23 pour les élèves de REP en 2024).
En mathématiques, les écarts entre Hors EP et REP/REP+ vont dans le même sens qu'en français même s'ils sont moins marqués. La résolution de problèmes reste la compétence où les écarts sont les plus importants.
En français en général, et en résolution de problèmes pour les mathématiques, les élèves de REP+ sont globalement plus nombreux dans le groupe à besoins et dans les groupes fragiles que les élèves du public hors REP.

- **Pour le CE1**, en Français entre 2019 et 2024, les écarts de réussite sont stables entre les élèves du secteur public hors éducation prioritaire et ceux scolarisés en éducation prioritaire dans tous les domaines, à l'exception de trois compétences dont les écarts augmentent : « écrire des syllabes », « comprendre un texte lu seul » et « lire à voix haute des mots » (+ 1,8, +1,9 et + 2,7 points). Plus précisément, les écarts de résultats en français, en CE1 (donc après une année de concentration sur les « fondamentaux »), entre les élèves d'EP et les autres, augmentent pour tous les items entre 2019 et 2024, même si cela est (à raison) jugé « non significatif » pour certains items. Par ailleurs, en 2024, « les écarts de maîtrise entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ varient de 12 à 32 points selon les compétences évaluées. » Les écarts entre élèves de REP+ et les autres restent donc extrêmement forts. En mathématiques, les écarts sont similaires à ceux de français.

Pour la FSU-SNUIPP, il est temps d'en finir avec l'obsession des « fondamentaux » qui, à l'évidence, ne permet pas de lutter contre les inégalités.

CE2 :

1^{re} année de passation.

En français, les écarts de maîtrise entre les élèves scolarisé-es dans le secteur public hors EP et ceux scolarisé-es en REP+ varient de 14 à 24 points selon les compétences évaluées. Les écarts sont supérieurs ou égaux à 20 points pour la compréhension (« comprendre un texte et des phrases à l'oral » et « comprendre un texte lu seul(e) ») et la mémorisation des temps de conjugaison. L'écart le moins important concerne la différenciation des principales classes de mots.

En mathématiques, les écarts sont également très marqués entre les élèves scolarisés hors EP et les élèves scolarisés en REP+. Ils varient de 4 à 21 points et sont les plus élevés en résolution de problèmes.

Évolution entre le CE1 et le CE2 :

En français, on constate que les scores de fluence ne varient guère (68,7% et 67,7% de réussite), par contre la compréhension d'un texte lu seul baisse de 83,4% de réussite en CE1 à 62,4% en CE2.

CM1 :

On constate une reproduction des écarts de réussite constatés pour les niveaux inférieurs entre les élèves du privé, du public hors EP, en REP et en REP+. Les élèves scolarisé-es en REP+ ont les niveaux de maîtrise les plus faibles.

En français, les écarts entre les élèves scolarisé-es en public hors EP et en REP+ sont très importants allant de 14 à 25,5 points. A noter : La proportion d'élèves de REP+ se situant dans le groupe à besoin pour la compétence « Lire à haute voix » (ici seule la rapidité d'oralisation est évaluée) est de 44,8 % alors que pour les compétences de compréhension le pourcentage d'élèves de REP+ se situant dans le groupe à besoin est inférieur à 18 %.

Pour la FSU-SNUIPP, il n'y a (visiblement) pas de lien de cause à effet entre la vitesse d'oralisation et la capacité à comprendre un texte contrairement à ce que martèle le ministère.

En mathématiques, les écarts de réussite se retrouvent entre les élèves scolarisé-es en EP et hors EP. Les écarts les plus importants étant relevés pour la « résolution de problèmes ».

CM2 :

1^{re} année de passation.

En français, les écarts de maîtrise entre les élèves scolarisé-es dans le secteur public hors EP et celles et ceux scolarisé-es en REP+ varient de 15 à 26 points selon les compétences évaluées.

Les écarts sont supérieurs à 20 points pour « comprendre un texte lu seul(e) », « savoir trouver des synonymes et des mots de la même famille » et « utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs ».

L'écart le plus important concerne la compréhension d'un texte lu seul-e (25,8 points). L'écart le moins important concerne la différenciation des principales classes de mots (15,3 points).

En mathématiques aussi, les écarts sont particulièrement marqués entre les élèves scolarisé-es hors EP et les élèves scolarisé-es en REP+. Ils varient de 5 à 24 points et sont les plus élevés en résolution de problèmes.

Entre le CM1 et le CM2, la compréhension d'un texte lu seul baisse de 66,9% de réussite à 55,4%.

Pour la FSU-SNUipp, le resserrement sur les "fondamentaux" ne porte résolument pas ses fruits. Plus particulièrement, la généralisation des entraînements de "fluence" ne génère pas les effets attendus sur la compréhension des textes lus.

Questionnaire à destination des enseignant-es

On notera que l'on ne connaît pas le taux de répondant-es aux différents questionnaires. Cependant dans la mesure où le nombre de participations se situe entre 2908 et 4839 et que celui pris en compte pour établir les données (réponses complètes) varie entre 1401 et 1937, on sait d'ores et déjà que l'analyse des réponses n'est pas fiable au regard du nombre possible d'enseignant-es pour chaque niveau.

Quelles sont les évaluations utiles aux progrès des élèves ?

Pour le 1^{er} degré, la conférence de consensus du CNESECO de novembre 2022 est très claire :

« Les enseignants étant polyvalents, ils peuvent mesurer les adaptations et les savoirs d'un élève, tout au long de la journée, par des activités relevant de plusieurs champs disciplinaires. L'évaluation ne devrait alors s'appuyer que sur des situations informelles, non normatives et quotidiennes pour permettre d'installer les apprentissages fondamentaux sur un temps long, au rythme de chaque élève. Ces situations évaluatives évitent d'engager l'élève (et souvent sa famille) à caractériser l'échec comme la marque d'une incapacité ou d'une absence de don pour une matière voire même « pour l'école » dès le début des apprentissages. » (Recommandation n°20)

[1] DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et la performance.

[2] CSEN : Conseil supérieur de l'Éducation nationale

[3] DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

[4] IGÉSR : Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche